



Savoir et vivre ma ville

BULLETIN MUNICIPAL DE LAC-MÉGANTIC
JANVIER 2016 · VOLUME 13 · NUMÉRO 1



Spécial budget 2016

LE MOT DU MAIRE	p. 2
LA PRÉSENTATION DU BUDGET 2016	p. 4 - 5
RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME 2015	p. 7

Rétablir l'équilibre, pour le bien des générations futures

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous présente, au nom du conseil municipal et des employés municipaux, les prévisions budgétaires pour l'année 2016. L'équipe renouvelée du conseil municipal a travaillé avec rigueur et détermination afin de vous livrer un budget équilibré qui, nous l'espérons, contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Lac-Mégantic.

Quatre grandes priorités ont été établies et elles ont guidé les prises de décisions du conseil municipal en regard de ce budget : le développement économique, l'utilisation optimale des ressources tout en maintenant la qualité des services, la sécurité de la population et la reconstruction du centre-ville.

Tout d'abord, rappelons que plusieurs éléments contextuels venaient alourdir la tâche des élus en laissant **une marge de manœuvre limitée** : les impacts financiers en lien avec la tragédie du 6 juillet 2013, le dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal ainsi que l'endettement élevé déjà connu nous ont obligés à faire des choix pour l'atteinte de nos objectifs.

En tenant compte de ce contexte, la Ville de Lac-Mégantic a réalisé un exercice financier rigoureux **afin de maintenir un effort fiscal acceptable pour les citoyens**, ce qui représentait un défi de taille pour l'administration municipale. Les résultats de nos efforts ont porté fruit : nous avons réussi à diminuer la majorité des taux de taxation pour réduire les impacts financiers du nouveau rôle d'évaluation triennal. Ainsi, la plupart des citoyens recevront une diminution de taxes, ou encore une augmentation moins élevée que ce qu'ils auraient pu recevoir à cause de la hausse de l'évaluation de leur propriété. En conséquence, nous présentons **les plus bas taux de taxation résidentiel et commercial depuis une décennie**.

Le conseil municipal a aussi fait le choix de diminuer les investissements dans les infrastructures en 2016, de manière

à **diminuer l'endettement**. Nous désirons également rentabiliser nos installations de loisirs, de façon à attirer de nouveaux citoyens et de nouvelles entreprises. C'est l'équilibre que nous tentons d'atteindre.

Par ailleurs, le Bureau de reconstruction mis en place en septembre 2015 agira comme facilitateur afin de reconstruire le centre-ville rapidement et selon les principes du développement durable. Les mandats de ce bureau sont entre autres de stimuler les investissements privés et publics, d'accompagner les promoteurs dans leurs projets, de promouvoir l'image de marque de Lac-Mégantic et de favoriser le développement de projets privés ou publics. Ces actions importantes serviront à la relance et à la reconstruction du centre-ville.

Pour terminer, plusieurs défis attendent l'administration dans les prochaines années, mais notre volonté est d'offrir des services de qualité aux citoyens. **Nous réaliserons des économies en optimisant les processus de travail**. Plusieurs municipalités québécoises se sont soumises à l'exercice et les résultats sont positifs. Nous devons être créatifs et déterminés pour réussir à réduire les coûts de fonctionnement de l'appareil municipal tout en maintenant le haut niveau de services. C'est l'objectif que nous visons.

En terminant, au nom du conseil municipal, je veux vous adresser nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année qui débute.



Jean Guy Cloutier
Maire

Pour consulter la version intégrale du budget

<http://www.ville.lac-megantic.qc.ca/la-ville/finances/situation-financiere/>

Le contexte budgétaire

- 1^{er} budget du nouveau conseil
- Nouveau rôle d'évaluation pour 2016 - 2017 - 2018
- Endettement élevé déjà connu
- Marge de manœuvre limitée – optimisation en 2016
- Impacts du sinistre du 6 juillet 2013 encore présents

Les priorités pour 2016

- Le développement économique
- L'utilisation optimale des ressources et le maintien de la qualité des services
- La sécurité de la population
- La reconstruction du centre-ville

Les faits saillants du budget

- Budget équilibré de 18 318 100 \$
- Augmentation du budget de seulement 1,4 %
- Diminution de la majorité des taux de taxation :
 - * résidentiel
 - * commercial
 - * 6 logements et plus
 - * terrains vagues desservis
- Augmentation du taux de taxation industriel
- Gel des taux de tarification pour les services (ex : aqueduc, déchets. etc.)
- Diminution des revenus de taxes de 1,9 %

**Les comptes
de taxes municipales**

Les comptes de taxes municipales pour 2016 seront postés le 29 février prochain. Les contribuables peuvent payer leur compte de taxes en quatre versements.



Les dates d'échéance seront désormais le 30 des mois de mars, mai, juillet et septembre. Si cette date tombe un jour de congé, l'échéance sera reportée au jour ouvrable suivant.

Il est possible d'effectuer le paiement du compte de taxes de différentes façons, notamment par la poste, au comptoir de la Ville, par Internet, via le site de votre institution financière, au comptoir ou au guichet automatique d'une institution financière.

Si vous payez par la poste, par Internet, au guichet automatique ou au comptoir de votre institution financière, prévoyez un certain nombre de jours ouvrables avant l'échéance.

NOUVEAU

**Les séances
du conseil municipal
ont lieu tous les 3^{ème} mardi
du mois à 19 h 30, à la salle
J.-Armand-Drouin de
l'hôtel de ville.
* sauf exception**

Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2016

Mardi 19 janvier	Mardi 15 mars	Mardi 21 juin	Mardi 20 septembre
Mardi 2 février	Mardi 19 avril	Mardi 12 juillet	Mardi 18 octobre
Mardi 16 février	Mardi 17 mai	Mardi 16 août	Mardi 15 novembre
			Mardi 20 décembre

ÉLUS MUNICIPAUX



JEAN CLOUTIER
Conseiller district Agnès



JASMIN BRIÈRE
Conseiller district Fatima



PIERRE MERCIER
Conseiller district Centre-ville



JEAN BILODEAU
Conseiller district Québec-Central



PIERRE LATULIPPE
Conseiller district Vieux-Nord



JULIE MORIN
Conseillère district Montignac

Sommaire du budget

Revenus	2016	2015	Écart	%
Taxes et tarifications	10 092 600	10 233 300	(140 700)	(1,4)
Paiement tenant lieu de taxes	705 700	686 400	19 300	2,8
Transferts (ex : subventions)	2 735 600	2 793 900	(58 300)	(2,1)
Autres sources locales (ex : revenus CSM, Baie-des-Sables, marina)	4 784 200	4 358 800	425 400	9,8
Total	18 318 100	18 072 400	245 700	1,4

La diminution des revenus de taxes observée est le résultat du nouveau rôle d'évaluation triennal qui fixe la valeur des immeubles du territoire. Ainsi, les élus ont dû adapter le budget à cette réalité.

Dépenses	2016	2015	Écart	%
Administration générale (ex : direction générale, greffe, trésorerie)	2 637 100	2 536 500	100 600	4,0
Sécurité publique (ex : service de police et service incendie)	1 312 100	1 284 300	27 800	2,2
Transport (ex : entretien des routes, le déneigement et les lampadaires)	1 477 300	1 643 490	(166 190)	(10,1)
Hygiène du milieu (ex : matières résiduelles, eaux usées, eau potable)	2 351 300	2 326 310	24 990	1,1
Santé et bien-être (ex : Office municipal d'habitation)	16 700	16 700	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	596 600	613 500	(16 900)	(2,8)
Loisirs et culture (ex : Centre sportif Mégantic, CACP, autres)	4 741 900	4 613 300	128 600	2,8
Frais de financement	1 266 400	1 342 300	(75 900)	(5,7)
Remboursement de la dette à long terme	3 929 700	3 942 700	(13 000)	(0,3)
Affectations	(11 000)	(246 700)	235 700	(95,5)
Total	18 318 100	18 072 400	245 700	1,4

Un travail rigoureux a été réalisé par les élus et les employés municipaux afin de réduire les dépenses dans les différents postes budgétaires. Pendant l'année 2016, l'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement tout en optimisant les processus de travail afin de maintenir la qualité des services aux citoyens. Plusieurs municipalités québécoises se sont soumises à l'exercice et les résultats sont très concluants.



Taux de taxation pour 2016

	2016	▼ / ▲	2015
Taux résidentiel	1,2750 \$ / 100 \$	▼	1,3300 \$ / 100 \$
Taux 6 logements et plus	1,3544 \$ / 100 \$	▼	1,6900 \$ / 100 \$
Taux terrains vagues desservis	2,5500 \$ / 100 \$	▼	2,6600 \$ / 100 \$
Taux non-résidentiel (commercial)	2,6627 \$ / 100 \$	▼	2,7700 \$ / 100 \$
Taux industriel	2,8327 \$ / 100 \$	▲	2,6950 \$ / 100 \$

Exemple comparatif de taxes résidentielles basé sur une évaluation moyenne (maison unifamiliale)

	2016	2015	Écart	%
Valeur foncière	154 200 \$	146 200 \$	8 000 \$	5,5
Taux foncier	1,2750 \$ / 100 \$	1,3300 \$ / 100 \$		
Taxes foncières	1 966 \$	1 944 \$	22 \$	1,1
Tarification - services	484 \$	484 \$	-	-
Total	2 450 \$	2 428 \$	22 \$	0,9

Tarification des services

	2016	2015
Aqueduc	156 \$ / logement	156 \$ / logement
Aqueduc - piscine	45 \$ / immeuble	45 \$ / immeuble
Aqueduc - compteur	0,76 \$ / m ³	0,76 \$ / m ³
Épuration	148 \$ / logement	148 \$ / logement
Épuration - compteur	0,63 \$ / m ³ d'eau	0,63 \$ / m ³ d'eau
Matières résiduelles	99 \$ / logement	99 \$ / logement
Compostables	33 \$ / logement	33 \$ / logement
Collecte sélective	48 \$ / logement	48 \$ / logement

La Ville a abaissé le taux de taxation pour minimiser l'impact de l'augmentation du rôle d'évaluation.

Même si l'évaluation d'une résidence augmente, l'impact sur le compte de taxes sera minimisé selon la situation.

Comprendre le rôle d'évaluation

Qu'est-ce qu'un rôle d'évaluation

- Le rôle d'évaluation est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire de la ville.
- Les propriétés sont évaluées à la même date et sur une même base.



Le rôle d'évaluation est apolitique

- Le rôle d'évaluation est établi par des évaluateurs régis par un ordre professionnel.
- Le seul pouvoir des élus est de déterminer le taux de taxation qui se rattache à l'évaluation de la propriété.
- C'est le marché immobilier qui détermine la valeur des résidences.

Les facteurs qui expliquent les variations

- L'évolution du marché immobilier.
- Votre maison se situe dans un quartier qui est en forte demande au niveau de la vente.
- Vous avez réalisé des rénovations majeures en cours d'année (nouvelle toiture, nouvelle fenestration, agrandissement de la résidence).

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

	2016	2017	2018	Total
Administration générale				
Travaux - hôtel de ville		25 000		25 000
Génératrice - hôtel de ville		139 200		139 200
Sécurité publique				
Amélioration de la caserne incendie et honoraires pour étude	175 000			175 000
Caserne incendie		1 000 000		1 000 000
Camion citerne autopompe			450 000	450 000
Transport				
Prolongement - rue Audet (développement résidentiel - part de ville 25 %)	450 000			450 000
Prolongement - secteur du Versant (développement résidentiel - part de ville 25 %)			600 000	600 000
Hygiène du milieu				
Réfection - station de pompage Pierre-Bédard		350 000		350 000
Borne de recharge		30 000		30 000
Réfection - rue Cliche			525 000	525 000
Barrage - lac aux Araignées			289 600	289 600
Loisirs et Culture				
Projet Colibri (investissement provenant de l'indemnisation du MSP)	300 000			300 000
Baie-des-Sables - rénovations bâtiments	43 200	34 500		77 700
Baie-des-Sables - débarcadère descente de bateaux et quais base plein-air		250 000		250 000
Baie-des-Sables - transformation de boucles existantes		200 000		200 000
Baie-des-Sables - nouveaux sites de camping			250 000	250 000
Total	968 200	2 028 700	2 114 600	5 111 500

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un éventail de projets que l'administration municipale compte réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années. Il est révisé annuellement afin de s'ajuster aux opportunités et aux nouvelles réalités.

Quelques décisions importantes pour 2016

- Modification à la gestion du Centre sportif Mégantic (fin du contrat de SODEM)
- Investissements modérés dans les infrastructures
- Diminution des frais généraux d'opération
- Optimisation au niveau des services et révision de l'organigramme de la Ville
- Renonciation des élus à l'augmentation de leur salaire
- Maintien de la Maison du Temps
- Financement maintenu en culture



Investissements

L'année 2015 a été une bonne année pour les investissements en construction et en rénovation sur le territoire de la ville de Lac-Mégantic. En faisant abstraction de l'année 2014, qui a été une année exceptionnelle, due en partie aux efforts de reconstruction, l'année 2015, se situe légèrement au-dessus des années 2012 et 2013.

Au total, 544 permis ont été délivrés sur le territoire. Parmi ceux-ci, on compte la construction de cinq nouvelles résidences unifamiliales et deux résidences multifamiliales de six logements qui totalisent ainsi dix-sept nouvelles unités d'habitation. En ce qui concerne les résidences unifamiliales, il s'agit cependant du plus bas niveau atteint depuis 2003.



En 2016, les perspectives d'investissements s'annoncent intéressantes avec des disponibilités de terrains dans le centre-ville. D'ailleurs, plusieurs projets sont en cours de développement et pourraient voir le jour au cours de l'année 2016.

Finalement, le Service d'urbanisme tient à rappeler à la population que tous travaux de rénovation sont assujettis à l'obtention OBLIGATOIRE d'un permis de construction. À défaut d'obtenir votre permis de rénovation, vous vous exposez, ainsi que votre entrepreneur, à des constats d'infraction.

À noter également que pour toute demande de permis ou certificats pour des projets au centre-ville, sur la rue Laval, la rue Salaberry ou la rue Agnès, il faut compter environ quatre semaines avant l'émission d'un permis ou d'un certificat qui est assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). L'objectif demeure l'harmonisation des projets de construction, de rénovation et d'affichage extérieur sur les artères principales de la ville.

Programme de revitalisation 2016

Afin de poursuivre le développement résidentiel sur son territoire, la Ville de Lac-Mégantic poursuit son programme de crédit de taxes foncières pour toutes nouvelles constructions résidentielles unifamiliales qui se bâtiront au cours de l'année 2016.

Le programme, s'applique sur une grande partie du territoire de la ville et comporte de grands avantages.

Faire l'achat d'un terrain pour y construire votre résidence est probablement l'une des plus grandes décisions financières et personnelles que vous aurez à prendre au cours de votre vie. C'est pourquoi il est important de vérifier que votre nouveau quartier soit en mesure de répondre entièrement à vos besoins présents et futurs.

Le Service d'urbanisme de la ville de Lac-Mégantic se met à votre entière disposition pour répondre à vos questions. Un plan des terrains vacants disponibles pour la construction résidentielle est également disponible.

Pour rejoindre le Service d'urbanisme : 819 583-2441

Crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles unifamiliales en 2016

100 % des taxes foncières de l'année un de la valeur du bâtiment;

100 % des taxes foncières de l'année deux de la valeur du bâtiment;

100 % des taxes foncières de l'année trois de la valeur du bâtiment;

50 % des taxes foncières de l'année quatre de la valeur du bâtiment;

50 % des taxes foncières de l'année cinq de la valeur du bâtiment.

**Venez vivre une expérience
totalement ... Pôle Nord !**



Camp de la relâche
du 29 février au 4 mars 2015
Pour les 5 à 12 ans !

Coût
75 \$ pour la semaine
20 \$ par jour

Sports collectifs

Jeux extérieurs

Hockey cosom

Hockey / patin

Quilles

Activités thématiques

Films

Piscine

Disco



Lièvres blancs
(5-7ans)



Loups blancs
(8-10 ans)



Ours blancs
(11-12 ans)

INSCRIPTIONS

Du 17 au 20 février de 8 h à 17 h
au Centre sportif Mégantic

- *Le paiement complet est obligatoire lors de l'inscription
Avoir en votre possession lors de l'inscription :
- numéro d'assurance sociale du ou des parent(s)
 - carte d'assurance maladie du ou des enfant(s) à inscrire



Carnaval 
Mégantic

Vendredi 26 et samedi 27 février au Centre sportif Mégantic

TRAMPOLINE BUNGEE
Pour petits et grands!

Chansonnier Sébastien Labonté
Vendredi - 20 h à minuit

Tournoi de hockey balle
Vendredi soir et samedi

Glissade
Jeux gonflables
Tire sur neige
Caleche
Sentier de raquettes
Et bien plus!

Entrée gratuite

Le Carnaval Mégantic
Lac en fête • MÉGANTIC
Présenté par Tim Hueston

Pour toute la programmation, visitez www.lacenfetemegantic.com



RESTAURANT le Voilier

2680, chemin du Lac, C.P. 65
Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S5
819 583-3965

Pour connaître les conditions de ski, les heures
d'ouverture et la programmation d'activités
hivernales, consultez
notre site Web au www.baiedessables.com
ou téléphonez au **819 583-3965**

**La Ville de Lac-Mégantic procédera au cours des
prochaines semaines, à l'embauche d'étudiants pour
comblar plusieurs postes à l'été 2016. Consultez le
site Internet de la Ville ou l'Écho de Frontenac en
février pour connaître les détails de ces emplois.**